PETRA PATRIMONIA

Les Espace Tests Agricoles au service de l'Innovation sociale dans l'agriculture

FOLIA PETRA patrimonia

Copea

1. La Coopérative d'Activités et d'Emploi Petra Patrimonia

Située en Région Sud : siège à Forcalquier (04) - établissements à Marseille et Toulon. Intervention sur tout le territoire de la Région Sud

Hébergement d'entrepreneurs à l'essai pour une période de 3 ans maximum dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE):

- Immatriculation via le numéro de SIRET de la coopérative
- Assurance professionnel
- Suivi par des chargés d'accompagnement qui appuient la formulation du projet entrepreneurial, l'élaboration du business plan, le développement commercial, la formation…
- Possibilité de facturer, de prendre en charge les frais de déplacement, les consommables et les investissements

En sortie de CAPE :

- Possibilité d'aller développer son entreprise en dehors de la coopérative : sortie avec le capital « accumulé » au cours de la période de CAPE
- Possibilité de devenir entrepreneur salarié : l'entreprise est « portée » juridiquement et administrativement par la CAE et l'entrepreneur se salarie au prorata du chiffre d'affaire généré. Les premiers mois de salariat peuvent s'appuyer sur l'utilisation du capital accumulé au cours de la période de CAPE

Petra Patrimonia : 4 secteurs d'activités prioritaires

- Ingénia : Ingénierie du bâtiment et de la construction, Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Patrimonia : Métiers du patrimoine, de la construction, y compris l'éco-construction, l'efficacité énergétique…
- **Folia : métiers de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du paysage**
- Maritima : métiers de la mer

Engagée dans plusieurs réseaux nationaux ou régionaux :

- Union des couveuses d'entreprises
- Fédération des Coopératives d'Activités et d'Emploi
- Union Régionale des SCOP
- Réseau National des Espaces Tests Agricoles

2. Les missions de base d'un Espace Test Agricole

- L'immatriculation (SIRET Petra) et l'hébergement juridique (Fonction « couveuse ») ;
- L'accompagnement administratif et financier (facturation, démarches réglementaires y compris le cas échéant déclarations auprès des administrations agricoles…) – Le Logiciel comptable ;
- L'appui au développement du projet entrepreneurial : appui au business plan, au projet marketing, à la recherche de partenariats, à la communication, à la formation ;
- **Si nécessaire,** la mise à disposition de terrains dans le cadre de baux précaires (type commodat) pour tester la production en grandeur réelle pendant une durée limitée au CAPE ;
- La mise en réseau : avec d'autres agriculteurs à l'essai, avec des organisations technico agricoles du territoire…
- Pour Petra : le portage de la certification Bio si l'agriculteur le souhaite (Petra certifiée AB)

3. Les missions possibles d'un Espace Test Agricole

- L'accompagnement technique : dans le cadre d'un partenariat (avec Chambre d'agriculture ou association technique type ADEAR ou AgriBio) ou en direct. En général, le suivi technique « de base » peut être assuré directement par la CAE - l'intervention d'organismes technico-agricoles est sollicité en cas de besoin ;
- L'accompagnement à la commercialisation en circuits courts – Eventuellement une « marque » porteuse ;
- La prise en charge d'investissements mutualisés par la coopérative ou les partenaires de l'ETA : matériel agricole, matériel pour la transformation des productions (laboratoire, compartiment frigorifique…). Mise à disposition des agriculteurs en test dans le cadre d'une convention d'usage ou d'une location ;
- Exemple de l'ETA du Var : prêt de matériel par le Lycée agricole de Saint Maximin dans le cadre d'une convention avec Petra – Légumerie/conserverie collective administrée par le Lycée

4. Le partenariat souhaitable autour d'un Espace Test Agricole

- Un ou plusieurs organismes d'accompagnement technique agricole;
- Un opérateur « foncier » pour faciliter l'identification et la mise à disposition de terrain : une collectivité locale, un lycée agricole qui possède du terrain, une Agence Foncière ou une association dédiée… ;
- Un ou plusieurs partenaires pour l'appui à la commercialisation des produits : AMAP, Chambre d'agriculture pour l'accès aux « marchés paysans », une collectivité pour l'accès aux « cantines » ou aux marchés publics…
- Un organisme de formation agricole : pour accompagner le programme de formation de l'agriculteur en test, et contribuer à la certification professionnelle si besoin.

Partenariat autour de l'espace test agricole dans le Var

- Portage juridique : Petra Folia
- Suivi technique : ADEAR 83
- Formation, prêt de terrain, prêt de matériel : Lycée agricole St Maximin la Sainte Baume ou au Luc (propriétaire privé)
- Veille foncière : lycée, SAFER, collectivités locales
- Commercialisation : AMAP du territoire, vente à la ferme

5. L'intérêt pour l'agriculteur en test

- La sécurité juridique/l'immatriculation
- Se tester et se lancer sans perdre ses droits (au chômage, au RSA…)
- L'accompagnement dans toutes les dimensions du projet, y compris la dimension économique
- L'accès au foncier
- La formation et la validation des compétences techniques et entrepreneuriales
- Tester sa capacité à produire au-delà de ce qui est possible dans une formation agricole
- S'inscrire dans une dynamique locale
- **L'ETA n'est pas un « espace de production agricole ». Il doit être conçu comme une passerelle entre la formation et le statut de chef d'exploitation, en particulier pour des personnes qui ne sont pas passées par des parcours classiques de formation agricole. Il n'a pas vocation à soutenir un projet d'ores et déjà rentable mais doit aider l'agriculteur en test à rendre son projet rentable.**

6. La Sortie du test

L'accès au statut **d'Entrepreneur salarié** :

- Les avantages : continuité d'activité, accès au réseau et facilités de la CAE – Possibilité d'accéder à certaines aides à la production (à la surface, au volume ou à la tête de bétail).
- Les inconvénients : pas d'accès à certaines subventions car c'est la coopérative qui est considérée comme l'exploitant agricole (pas d'accès à la DJA en particulier ni au Crédit d'impôt Bio) – Inconvénient majeur.
- **Généralement,** ce statut intéresse les agriculteurs qui ne sont plus éligibles à la DJA (+ 40 ans), disposant d'un « foncier » et/ou dont le projet ne nécessite pas d'investissement complémentaire important au-delà de ce qui a été engagé lors du test. L'attrait pour le statut d'entrepreneur salarié dépend également des « efforts » engagés par la coopérative : sur la mise à disposition de matériel, sur la transformation, la commercialisation…

6. La Sortie du test

Sortie de la coopérative : en récupérant le capital issu de la facturation au cours du test, et le cas échéant le matériel acquis dans le cadre de l'activité en test

Possibilité d'adosser l'expérience en ETA à une formation qualifiante(BPA ou Brevet TA) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Le profil « idéal » pour une expérience réussie en Espace Test Agricole

- Un candidat disposant déjà d'une formation initiale dans le domaine agricole
- Une production tournée vers le maraîchage, la petite arboriculture, le petit élevage (caprins, volaille, porc)
- Des productions certifiées bio et une commercialisation en circuits courts
- Un niveau d'investissement modéré ou porté en partie par l'ETA

7. Quelques retours d'expérience

- La viabilité économique des projets en sortie : Très variable, nombreux paramètres en jeu
  - Est-ce que l'agriculteur en test a du « investir » au cours du test, ou l'investissement a-t-il été pris en charge par l'ETA ?
  - L'agriculteur en test disposait il déjà d'un fonds de matériel ?
  - L'agriculteur en test est il « pluri-actif » ou mono actif ?
  - Le test a pu permettre d'engager la commercialisation des produits agricoles, et pas seulement leur production ?
  - Le test a permis d'accompagner la transformation des produits (confitures, conserves, charcuteries…) ?
  - Ne pas oublier que dans la plupart des productions, l'apport des aides agricoles fait partie intégrante de l'équilibre financier du projet – La construction du business plan au cours du test doit préparer la mobilisation de ces aides en sortie de test.

8. Les Enjeux d'un Espace test agricole pour un territoire

- Proposer un accompagnement des candidats à l'installation dans leur projet, surtout pour ceux non issus du monde agricole.
- Maintenir des réseaux d'hommes et de femmes engagé(e)s et vivant sur leur territoire
- Contribuer au maintien d'une production agricole locale de qualité dans un environnement préservé,
- Créer de l'emploi.
- Faciliter l'accession au foncier (proposer d'autres mode de gestion des terre que la transmission familiale) et conserver des terrains agricoles
- Accompagner le renouvellement des générations en agriculture et sécuriser les reprises d'exploitation

9. Quelques exemples

Sivana Petits Fruits

- 1er ETA à Tourves depuis janvier 2014 (1 ha), sortie en 2017
- 2 porteurs en test,
- cultures fruits rouges (fraises, framboisiers, groseilles, cassis, mûres, confitures, légumes séchés, smoothies)
- laboratoire de transformation
- séchoir solaire
- CA facturé en dernière année de test : +24 000€ ht

http://sivanapetitsfruits.blogspot.fr/

Jessica Grossein

- ETA Provence Verte – Test à Saint Maximin
- En reconversion professionnelle (éducatrice spécialisée)
- Sortie de test en 2021, installation en exploitante indépendante (accès DJA),
- Matériel mis à disposition par l'ETA
- Maraichage Bio
- Vente en circuits courts (AMAP + BioCoop + vente à la ferme)
- CA facturé de mai 2019 à mai 2020 : 31 400€ ht

Soleine Chaudemaille

- ETA Provence Verte – Test à Sillans la Cascade (commodat avec un propriétaire privé)
- Entrée début 2018 - Sortie en décembre 2019 après 1 année d'entrepreneur salarié
- Maraichage Bio
- A du investir dans son matériel au cours du test et en sortie de test
- Vente en circuits courts
- CA facturé en 2019 : 25 000€ ht

Erica Collin

- ETA Provence Verte – Test à Brignoles (terrain mobilisé directement par l'agricultrice)
- Sortie en mai 2018
- Elevage caprin et fromage - Fourrage
- Investissement dans l'atelier de fromagerie porté par les agriculteurs dans le cadre du test – Ont mobilisé des fonds propres pour l'investissement
- Vente directe (fromage + chevreaux)+ éco-pâturage, entretien des terrains
- CA facturé en 2018/2019 (sur 1 an) : 20 000€ ht

Contact

Petra Patrimonia

Espace Test Agricole

50 boulevard de Strasbourg – 83000 Toulon

Tél : 04 94 06 21 18 / 06 61 03 50 60

Séverine Beneglia – chef de projet Var - beneglia.severine@cde-petrapatrimonia.com